

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Trente-deuxième session du Comité pour les animaux  
Genève (Suisse), 19 – 23 juin 2023

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE  
LUNDI 19 JUIN 2023

Allocution d'ouverture de la Secrétaire générale .....*Pas de document*

La Secrétaire générale prononce une allocution d'ouverture.

1. Confirmation de l'élection du Président et du Vice-Président .....*Pas de document*

Le Comité confirme l'élection de son Président, le représentant de l'Europe (M. Mathias Lörtscher) et de son Vice-Président, le représentant de l'Océanie (M. Hugh Robertson).

Remarques d'ouverture de la Présidence .....*Pas de document*

Le Président ouvre la session et souhaite la bienvenue aux membres du Comité, aux observateurs des Parties, aux organisations intergouvernementales (OIG) et aux organisations non gouvernementales (ONG).

2. Déclaration de conflit d'intérêt .....*Pas de document*

Le Comité note que les membres ont déclaré n'avoir aucun intérêt financier susceptible de créer un conflit d'intérêt quant à leur impartialité, objectivité ou indépendance concernant les sujets à l'ordre du jour de la session.

3. Règlement intérieur ..... AC32 Doc. 3

Le Comité note que son règlement intérieur, modifié à sa 30<sup>e</sup> session (Genève, juillet 2018) et figurant en annexe au document AC32 Doc. 3, est toujours en vigueur pour la présente session.

4. Ordre du jour ..... AC32 Doc. 4

Le Comité adopte son ordre du jour figurant dans le document AC32 Doc. 4.

5. Programme de travail ..... AC32 Doc. 5

Le Comité adopte son programme de travail figurant dans le document AC32 Doc. 5.

6. Admission des observateurs ..... AC32 Doc. 6

Le Comité prend note de la liste des organisations observatrices invitées à participer à la session, liste qui figure dans le document AC32 Doc. 6, et de la pratique actuelle en matière d'approbation d'organisations observatrices, conformément à l'article 4, paragraphe 3 de son règlement intérieur. Le Comité invite le Secrétariat à indiquer, dans son document sur l'admission des observateurs, les pays où sont basées les organisations non gouvernementales nationales.

8. Planification stratégique du Comité pour les animaux pour 2023–2025 (CoP19–CoP20)

8.1 Résolutions et décisions à l'adresse du Comité pour les animaux ..... AC32 Doc. 8.1

Le Comité prend note du document AC32 Doc. 8.1.

8.2 Plan de travail du Comité pour les animaux ..... AC32 Doc. 8.2

Le Comité prend note du plan de travail pour 2023-2025 et convient que, dans le cas où le Comité permanent établirait des groupes de travail intersessions supplémentaires, le ou les référent(s) identifié(s) pour la résolution ou la décision concernée, dans le plan de travail actuel, représenterai(en)t le Comité pour les animaux au sein du groupe de travail en question.

7. Questions opérationnelles émergentes pour les comités .....PC26 Doc. 7 / AC32 Doc. 7

Le Comité approuve les recommandations du Comité pour les plantes comme suit :

Le Comité décide de soutenir la voie à suivre générale qui est décrite dans le document PC26 Doc. 7 / AC32 Doc. 7. Le Comité demande au Secrétariat d'établir, en consultation avec le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes et par l'intermédiaire de leurs présidences respectives, un document à l'adresse du Comité permanent dans lequel sera notamment proposée une façon de faire figurer dans la documentation officielle de la CITES – par exemple la résolution Conf. 18.2, *Constitution des comités* – les principes directeurs et autres recommandations énoncés dans le document PC26 Doc. 7 / AC32 Doc. 7.

Le Comité demande au Secrétariat d'organiser des sessions consécutives du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes et de s'assurer que le moment choisi pour toute session en ligne ou hybride convienne à toutes les régions.

Le Comité pour les animaux prend note des préoccupations exprimées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord quant à la proposition d'option hybride (dans le paragraphe 21 du document AC32 Doc.7) permettant à des Parties de se joindre aux discussions via une plateforme en ligne de manière routinière plutôt qu'exceptionnelle, notant les complications éventuelles de la gestion de ces discussions, sachant que plusieurs pays pourraient y participer, comme par exemple à l'étape 1 du processus d'étude du commerce important (sélection de combinaisons espèces/pays à étudier).

9. Vision de la stratégie CITES .....PC26 Doc. 9 / AC32 Doc. 9

Le Comité approuve les recommandations du Comité pour les plantes comme suit :

Le Comité invite les membres et les Parties à communiquer directement au Secrétariat leurs éventuels commentaires au sujet de la mise en correspondance des objectifs de la *Vision de la stratégie CITES* avec ceux du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal et de son cadre de suivi (voir annexe au document PC26 Doc. 9 / AC32 Doc. 9) ; le Secrétariat en tiendra compte dans son rapport au Comité permanent.

Le Comité invite le Secrétariat à poursuivre le travail qu'il mène avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au sujet de l'indicateur ODD 15.7.1, et à informer le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des résultats de son travail.

Le Comité demande au Secrétariat, d'une part, de suivre le travail de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ainsi que tout travail relatif au cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, et, d'autre part, de fournir au Secrétariat de la CDB, si la demande en est faite, les données tirées des indicateurs concernés de la Vision de la stratégie (par exemple l'indicateur 1.1.1 relatif au projet sur les législations nationales) et d'éventuels indicateurs pour l'objectif 1.4.

Le Comité prend note des observations formulées au sujet des indicateurs concernant l'objectif 1.4 de la Vision de la stratégie qui sont proposés au paragraphe 13 du document PC26 Doc. 9 / AC32 Doc. 9 et invite les membres et les Parties à transmettre d'éventuelles autres observations directement au Secrétariat, qui en tiendra compte dans son rapport au Comité permanent.

Le Comité décide que le Président du Comité pour les animaux assurera la coordination en ce qui concerne la contribution du Comité à la stratégie de partenariat dont il est question dans la décision 19.20.

Le Comité encourage en outre les membres et Parties à soumettre au Secrétariat leurs observations sur le choix et les indicateurs possibles pour l'objectif 1.4, avant le délai prescrit dans le document pour la 77<sup>e</sup> session du Comité permanent, c'est-à-dire avant le 7 septembre 2023.

12. Rapport d'évaluation de l'IPBES sur l'utilisation durable des espèces sauvages ..... PC26 Doc. 12 / AC32 Doc. 12

Le Comité décide de créer, avec le Comité pour les plantes, un groupe de travail intersessions conjoint sur le rapport d'évaluation de l'IPBES sur l'utilisation durable des espèces sauvages ; ce groupe travaillera par voie électronique et sera chargé des tâches suivantes :

- a) examiner les aspects scientifiques de l'évaluation thématique relative à l'utilisation durable des espèces sauvages de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) qui sont pertinents pour l'application de la CITES, comme indiqué dans les annexes du document PC26 Doc. 12 / AC32 Doc. 12, et examiner d'autres aspects, comme convenu par le groupe de travail ;
- b) identifier les aspects pertinents pour l'application de la CITES qui ne sont pas couverts de manière adéquate dans les résolutions et décisions existantes et qui pourraient mériter d'être examinés plus en profondeur par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes ou par le Comité permanent ;
- c) préparer un projet de rapport détaillant les résultats de cet examen ainsi que les recommandations éventuelles pour examen par les sessions conjointes de la 33<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et de la 27<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes, qui devraient avoir lieu en 2024 ; et
- d) élaborer, pour examen par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, un document contenant les résultats de l'examen et les recommandations, pour examen par le Comité permanent à sa 78<sup>e</sup> session.

Le groupe de travail est établi comme suit<sup>1</sup> :

Présidence pour le Comité pour les animaux : Président du Comité pour les animaux (M. Lörtscher) ;

Présidence pour le Comité pour les plantes : représentant suppléant de l'Amérique du Nord (M. Benítez Díaz) ;

Membres : représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Ramadori) ;

Parties : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Canada, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne, Zimbabwe ; et

OIG et ONG : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier, Union internationale pour la conservation de la nature, Conservation Force, German Society of Herpetology, Humane Society International, Indonesian Coral, Shell and Ornamental Fish Association, International Fur Federation, International Wood Products Association, IWMC-World Conservation Trust, Natural Resources Defense Council, Pro Wildlife, Save our Seas Foundation, Species Survival Network, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, World Resources Institute, Fonds mondial pour la nature.

10. Rôle de la CITES dans la réduction des risques d'émergence de futures zoonoses associées au commerce international d'espèces animales sauvages ..... PC26 Doc. 10 / AC32 Doc. 10

Le Comité décide que le spécialiste de la nomenclature (M. van Dijk) et le représentant suppléant de l'Asie (M. Diesmos) prendront part aux travaux du groupe de travail intersessions du Comité permanent sur le rôle de la CITES dans la réduction du risque d'émergence de futures zoonoses associées au commerce

---

<sup>1</sup> Il est tenu compte de l'expression d'intérêt manifestée à la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

international d'espèces sauvages, en tenant compte des commentaires figurant dans le paragraphe 13 du document PC26 Doc. 10 /AC32 Doc. 10.

Le Comité charge le Secrétariat de tenir compte des observations faites durant la session dans sa révision du projet de mémorandum d'entente et de programme de travail conjoint entre la CITES et l'Organisation mondiale de la santé animale, pour examen par le Comité permanent.

Le Comité établit un groupe de travail intersessions sur les zoonoses et lui confie le mandat de réviser l'information fournie par les Parties, les organisations et le Programme des Nations Unies pour l'environnement et de préparer des recommandations pour examen par le Comité pour les animaux à sa 33<sup>e</sup> session sur :

- a) les solutions efficaces et concrètes proposées visant à réduire le risque de propagation d'agents pathogènes dans les chaînes d'approvisionnement en espèces sauvages ; et
- b) les possibilités de collaboration sur le plan pratique dans le cadre des résolutions, décisions et accords existants.

Le groupe de travail est établi comme suit :

Co-présidence : représentant suppléant de l'Asie (M. Diesmos) et spécialiste de la nomenclature (M. van Dijk) ;

Membres : représentant suppléant de l'Afrique (M. Diouck) et représentant suppléant de l'Amérique du Nord (M. Leuteritz) ;

Parties : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Canada, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Malaisie, Namibie, Pérou, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suisse, Union européenne, Zimbabwe ; et

OIG et ONG : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier, Union internationale pour la conservation de la nature, Animal Welfare Institute, Association of Western Fish and Wildlife Agencies, Association of Zoos and Aquariums, Born Free Foundation, Center for Biological Diversity, Dallas Safari Club, Defenders of Wildlife, European Animal Research Association, European Pet Organisation, German Society of Herpetology, Humane Society International, International Fund for Animal Welfare, International Fur Federation, IWMC-World Conservation Trust, National association for Biomedical Research, Organization of Professional Aviculturists, Pet Advocacy Network, Pro Wildlife, SUCO-SA, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature, Zoological Society of London.

#### 14. Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II

##### 14.1 Vue d'ensemble de l'étude du commerce important ..... AC32 Doc. 14.1

Le Comité prend note du document AC32 Doc. 14.1 et charge le Secrétariat de publier une deuxième notification aux Parties sollicitant des commentaires sur la base de données sur la gestion et le suivi de l'étude du commerce important.

##### 14.2 Sélection de nouvelles combinaisons espèces/pays à étudier à la suite de la CoP19 ..... AC32 Doc. 14.2

Le Comité crée un groupe de travail en session sur l'étude du commerce important et, conformément au paragraphe 1b) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18) lui confie le mandat suivant :

- a) examiner l'information contenue dans les annexes du document AC32 Doc.14.2, ainsi que toute information additionnelle disponible ;

- b) recommander un nombre limité de combinaisons espèces/pays les plus préoccupantes pour les inclure à l'étape 2 de l'étude du commerce important et expliquer cette sélection.

Le groupe de travail est établi comme suit :

Co-présidence : représentante de l'Europe (Mme Zikova) et représentant de l'Amérique du Nord (M. Benitez Diaz) ;

Membres : représentante de l'Asie (M. Hamidy), représentants de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Gongora et M. Ramadori), représentant de l'Océanie (M. Robertson), spécialiste de la nomenclature (M. van Dijk) ;

Parties : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Croatie, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Koweït, Malaisie, Maldives, Mexique, Nouvelle-Zélande, République démocratique du Congo, Pays-Bas, Panama, Pérou, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suède, Suisse, Union européenne, Zimbabwe ; et

OIG et ONG : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier, Union internationale pour la conservation de la nature, ADM Capital Foundation, Association of Southeastern Fish and Wildlife Agencies, Association of Western Fish and Wildlife Agencies, Association of Zoos and Aquariums, BirdLife International, Blue Resources Trust, Bloom Association, Born Free Foundation, Born Free USA, Center for Biological Diversity, Conservation Force, Dallas Safari Club, Defenders of Wildlife, European Federation of Associations for Hunting and Conservation, Florida International University, German Society of Herpetology, Global Guardian Trust, Humane Society International, Indonesian Coral, Shell and Ornamental Fish Association, International Fund for Animal Welfare, International Fur Federation, IWMC-World Conservation Trust, Marine Watch International, OCEANA, Organization of Professional Aviculturists, Ornamental Fish International, Parrot Breeders Association of Southern Africa, Pro Vision Reef, Pro Wildlife, Safari Club International, Save our Seas Foundation, Society for Wildlife and Nature International, South African Taxidermy and Tannery Association, SUCO-SA, Sustainable Users Network, TRAFFIC, Whale and Dolphin Conservation, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature, Zoological Society of London.

## 15. Spécimens élevés en captivité et en ranch

15.1. Étude du commerce de spécimens d'animaux signalés comme produits en captivité ..... AC32 Doc. 15.1

15.2 Élevage en captivité d'agamidae sri lankais ..... AC32 Doc. 15.2

et

15.3 Cas exceptionnel d'inscription d'une combinaison espèce-pays dans l'étude du commerce de spécimens d'animaux signalés comme produits en captivité – *Macaca fascicularis* ..... AC32 Doc. 15.3

Le Comité établit un groupe de travail en session sur les spécimens élevés en captivité et en ranch et, tenant compte du document AC32 Doc. 15.1 et de ses annexes, du document AC32 Doc. 15.2 et du document AC32 Doc. 15.3, lui confie le mandat suivant :

- a) sélectionner un nombre limité de combinaisons espèces/pays pour examen ;
- b) préparer une brève explication des critères utilisés pour justifier chaque sélection ;
- c) préparer des questions générales ou particulières à l'intention des pays sélectionnés pour l'étude ;

- d) déterminer et prioriser les espèces pour lesquelles demander une brève étude de la biologie de reproduction, de l'élevage en captivité et de tout impact, le cas échéant, du prélèvement d'un stock parental dans la nature ; et
- e) identifier tout problème urgent nécessitant l'attention du Secrétariat et du pays concerné et/ou du Comité permanent.

Le groupe de travail est établi comme suit :

Présidence : Président du Comité pour les animaux (M. Lörtscher) ;

Membres : représentants de l'Afrique (Mme Maha et M. Kasoma), représentant de l'Asie (M. Hamidy), représentants de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Gongora et M. Ramadori), représentante de l'Europe (Mme Zikova), représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez Diaz), représentant suppléant de l'Afrique (M. Diouck), représentante suppléante de l'Océanie (Mme McIntyre), spécialiste de la nomenclature (Mr. van Dijk) ;

Parties : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Croatie, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Mexique, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suède, Suisse, Thaïlande, Union européenne ; et

OIG et ONG : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture , Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union internationale pour la conservation de la nature, ADM Capital Foundation, Association of Zoos and Aquariums, BirdLife International, Born Free Foundation, Center for Biological Diversity, Defenders of Wildlife, European Animal Research Association, European Pet Organisation, German Society of Herpetology, Humane Society International, International Fur Federation, IWMC-World Conservation Trust, National Association for Biomedical Research, Natural Resources Defense Council, Organization of Professional Aviculturists, Ornamental Fish International, Pan African Sanctuary Alliance, Parrot Breeders Association of Southern Africa, Pro Vision Reef, Pro Wildlife, San Diego Zoo Wildlife Alliance, Society for Wildlife and Nature International, South African Taxidermy and Tannery Association, Species Survival Network, SUCO-SA, Sustainable Users Network, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature.

## 23. Commerce des coraux durs (Scleractinia spp.)

23.1 Rapport du Président du Comité pour les animaux..... AC32 Doc. 23.1

et

23.2 Rapports sur le commerce des coraux durs (Scleractinia spp.) ..... AC32 Doc. 23.2

Le Comité établit un groupe de travail en session sur le commerce des coraux durs et lui confie le mandat de rédiger une notification aux Parties concernant la mise en œuvre de la décision 19.177, en cherchant à obtenir l'opinion des pays possédant des récifs coralliens et des experts des coraux.

Le groupe de travail est établi comme suit :

Membres : représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Gongora) et représentant de l'Océanie (M. Robertson) ;

Parties : Australie, Union européenne ; et

OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, Ornamental Fish International, Pro Vision Reef.

Le Comité crée un groupe de travail intersessions sur les coraux durs et lui confie les tâches suivantes :

- a) examiner les réponses à la notification aux Parties concernant la mise en œuvre de la décision 19.177 et cherchant à obtenir l'avis de pays possédant des récifs coralliens et d'experts des coraux ;
  - b) faire des recommandations sur les amendements possibles à la résolution Conf. 11.10 (Rev. CoP15), *Commerce des coraux durs* ;
  - c) fournir des avis sur les facteurs de conversion utilisés pour analyser le commerce des coraux dans le cadre du processus d'étude du commerce important ;
  - d) proposer des amendements aux *Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES* ainsi qu'aux *Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES sur le commerce illégal* ; et
- e) présenter ses conclusions à la 33<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux.

Le groupe de travail est établi comme suit :

Co-présidence : représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Gongora) et représentant suppléant de l'Asie (M. Diesmos) ;

Parties : Australie, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Malaisie, Maldives, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne ; et

OIG et ONG : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, Association of Zoos and Aquariums, Center for Biological Diversity, European Pet Organisation, Indonesian Coral, Shell and Ornamental Fish Association, Ornamental Fish International, Pet Advocacy Network, Pro Vision Reef.

37. Requins et raies (Elasmobranchii spp.) .....AC32 Doc. 37 (Rev.1)

Le Comité décide que le représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Gongora) et le représentant de l'Océanie (M. Robertson) prendront part aux travaux du groupe de travail intersessions du Comité permanent sur les requins et les raies.

Le Comité établit un groupe de travail en session sur les requins et les raies dont le mandat est le suivant :

- a) examiner le document AC32 Doc. 37 (Rev.1) et les éléments scientifiques contenus dans ses annexes, l'information sur Elasmobranchii spp. dans le document AC32 Doc. 14.2 et toute autre information pertinente ;
- b) faire des recommandations, si nécessaire, sur toute combinaison espèce/pays pouvant être retenue dans le cadre du processus de sélection pour l'étude du commerce important ;
- c) identifier les informations pertinentes pour l'élaboration d'orientations sur les avis de commerce non préjudiciable pour les requins et les raies, en tenant compte des travaux en cours ou prévus décrits dans le document AC32 Doc. 37 (Rev. 1), aux paragraphes 11 et 12 ;
- d) recenser des informations sur les lacunes et les besoins en matière d'identification des produits de requins inscrits à la CITES faisant l'objet de commerce ;
- e) examiner les besoins en matière de capacités, identifiés par les Parties, notamment en ce qui concerne l'aide aux pays en développement et aux petits États insulaires en développement concernant la mise

en œuvre de la Convention pour les requins et les raies, en mettant tout particulièrement l'accent sur les espèces inscrites à la 19<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties ; et

- f) rédiger des recommandations pour examen par le Comité pour les animaux et les soumettre au Comité permanent, le cas échéant.

Le groupe de travail est établi comme suit :

Co-présidence : représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Gongora) et représentant de l'Océanie (M. Robertson) ;

Membres : représentant suppléant de l'Afrique (M. Diouck)

Parties : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Malaisie, Maldives, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Panama, Pérou, Portugal, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne ; et

OIG et ONG : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Union internationale pour la conservation de la nature, Southeast Asian Fisheries Development Center, Bloom Association, Blue Resources Trust, Defenders of Wildlife, Florida International University, Global Guardian Trust, Humane Society International, International Fund for Animal Welfare, IWMC-World Conservation Trust, OCEANA, Save our Seas Foundation, Shark Advocates International, Shark Trust, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature, Zoological Society of London.

## 25. Examen des dispositions CITES relatives au commerce des spécimens non sauvages d'animaux et de plantes

### 25.1 Rapport des Présidences des Comités pour les animaux et pour les plantes..... PC26 Doc. 23 / AC32 Doc. 25.1

Le Comité approuve les recommandations du Comité pour les plantes, comme suit :

Le Comité crée un groupe de travail intersessions conjoint sur le commerce des spécimens non sauvages, qui travaillera séparément et lors de séances communes et lui confie le mandat suivant :

- a) examiner les éléments clés de la mise en œuvre actuelle des paragraphes 4 et 5 de l'Article VII pour les animaux et pour les plantes, respectivement, dans les résolutions actuellement applicables ;
- b) déterminer s'il est nécessaire d'appliquer les paragraphes 4 et 5 de l'Article VII de manière différente de ce que prévoient les résolutions existantes, selon qu'il s'agit de spécimens d'espèces animales élevés en captivité ou de spécimens de plantes reproduits artificiellement, et de communiquer leurs recommandations au Comité permanent, à temps pour sa 78<sup>e</sup> session ;
- c) fournir au Comité permanent, sur demande et selon les besoins, des conseils et orientations scientifiques sur les dispositions de la CITES relatives au commerce de spécimens non sauvages d'espèces animales et végétales inscrites à la CITES ; et
- d) faire rapport sur l'état d'avancement des travaux à la séance conjointe de la 33<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et de la 27<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

Le groupe de travail est établi comme suit :<sup>2</sup>

Présidence pour le Comité pour les animaux : représentant suppléant de l'Amérique du Nord (M. Benítez Diaz) ;

---

<sup>2</sup> Il est tenu compte de l'expression d'intérêt manifestée à la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.



Présidence pour le Comité pour les plantes :	représentant de l'Océanie (M. Wrigley) ;
Membres AC:	représentante de l'Europe (Mme Zikova) ;
Parties :	Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil Canada, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Malaisie, Mexique, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne ; et
OIG et ONG:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture , Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, Association of Zoos and Aquariums, Euromed, European Pet Organisation, IWMC-World Conservation Trust, Organization of Professional Aviculturists, Ornamental Fish International, Parrot Breeders Association of Southern Africa, Species Survival Network, Sustainable Users Network, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature.

Le Comité convient que la présidence pour le Comité pour les animaux du groupe de travail intersessions conjoint prendra part au groupe de travail intersessions du Comité permanent et invite les co-présidents du groupe de travail intersessions du Comité permanent à travailler en étroite collaboration avec le groupe de travail intersessions conjoint AC/PC dans le cadre de la mise en œuvre de leurs mandats.

#### 25.2 Observations et recommandations pour l'élevage en ranch des espèces marines ..... AC32 Doc. 25.2

Le Comité recommande que l'atelier mondial d'experts à venir sur les avis de commerce non préjudiciable (ACNP) examine des lignes directrices pour l'élaboration d'ACNP pour des spécimens d'espèces marines issus d'établissements d'élevage en ranch et fasse rapport sur cette question au Comité pour les animaux, à sa 33<sup>e</sup> session.

#### 45. Nomenclature botanique et zoologique

##### 45.1 Nomenclature pour les inscriptions à l'Annexe III ..... PC26 Doc. 42.1 / AC32 Doc. 45.1

et

##### 45.2 Inscriptions des taxons supérieurs aux Annexes ..... PC26 Doc. 42.2 / AC32 Doc. 45.2

Le Comité approuve les recommandations du Comité pour les plantes, comme suit :

Le Comité crée un groupe de travail intersessions sur les questions de nomenclature, chargé :

- a) d'examiner les effets des inscriptions actuelles et futures de taxons supérieurs aux Annexes, en tenant compte des aspects soulevés dans le document PC26 Doc. 42.2 / AC32 Doc. 45.2 ;
- b) d'examiner et de réviser le document PC26 Doc. 42.1 / AC32 Doc. 45.1 ; et
- c) d'élaborer des projets de recommandations et d'orientations pour examen lors des séances conjointes de la 27<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes et de la 33<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux, qui devraient avoir lieu en 2024.

Le groupe de travail est établi comme suit :<sup>3</sup>

Présidence pour le Comité pour les animaux : spécialiste de la nomenclature (M. van Dijk) ;

Présidence pour le Comité pour les plantes : spécialiste de la nomenclature (Mme Klopper) ;

<sup>3</sup> Il est tenu compte de l'expression d'intérêt manifestée à la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

Membres PC: représentante de l'Asie (Mme Zeng) ;

Parties : Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Brésil, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Inde, Japon, Madagascar, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne, Zimbabwe ; et

OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union internationale pour la conservation de la nature, BirdLife International, Center for Biological Diversity, Humane Society International, IWMC-World Conservation Trust, Parrot Breeders Association of Southern Africa, Pro Wildlife, South African Taxidermy and Tannery Association, Species Survival Network, Fonds mondial pour la nature.

45.3 Élaboration d'une liste mondiale normalisée d'espèces ..... PC26 Doc. 42.3 / AC32 Doc. 45.3

Le Comité prend note du document PC26 Doc. 42.3 / AC32 Doc. 45.3.